Paris, le 3 juillet 2025

Monsieur le Directeur général,

Nous avons conscience de votre engagement sincère en faveur de l'évolution de la place des agents de la police scientifique au sein de notre institution, et les récents échanges avec vos équipes en témoignent clairement. Il est désormais impératif de parvenir à une réforme cohérente, ambitieuse et résolument tournée vers l'avenir.

À ce titre, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs difficultés persistantes, relevant du droit constant, qui font écho aux enjeux à traiter dans le cadre des discussions statutaires.

Comme vous le savez, la politique actuelle de lutte contre la délinquance de masse, ainsi que l'évolution des exigences et des processus procéduraux, ont considérablement accru la pression exercée sur la police scientifique. Ils ont, de fait, renforcé certaines préoccupations déjà soulevées par le groupe de travail, parmi lesquelles :

- **Sécurisation des interventions** → déjà largement isolés sur le terrain, les agents scientifiques le sont encore davantage aujourd'hui. Dans certains services, ils se retrouvent de fait en situation de primo-intervenants dans plus de 60 % de leurs interventions, bien que la doctrine d'emploi précise qu'ils n'ont pas vocation à se retrouver dans cette situation. Pourtant, leur simple appartenance à la police, leur apparence ou encore la nature même de leurs missions les exposent à des risques croissants, notamment à d'éventuels guet-apens.

- **AFD** → l'idée qu'un individu connu des services de police puisse ne pas figurer, ou ne pas être à jour, dans les fichiers anthropométriques n'est plus acceptable aux yeux de l'institution. Pourtant, c'est à la police scientifique qu'il revient de convoquer ces personnes, alors même qu'elle ne dispose d'aucune prérogative coercitive.

- **HUB SCELLÉS** → ce logiciel, conçu dans une logique de qualification judiciaire, n'est pas adapté aux usages scientifiques. Des zones d'ombre ont été identifiées, susceptibles de fragiliser les procédures.

Au regard de ces éléments qui ne sauraient attendre l'évolution statutaire, nous souhaiterions pouvoir convenir d'un entretien avec vous dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Georges KNECHT

Secrétaire Général du SNIPAT

SNIPAT, 19 rue Vieille du Temple 75004 PARIS
bureaunational@snipat.com / www.snipat.com